



le travail

du permanent

VOL. 3 NO. 33

INFORMATION

8 SEPTEMBRE 1967

La sécurité sociale en Suède

...Voici comment se traduit en pratique le système de sécurité sociale: un jeune Suédois épouse une jeune Suédoise. Le premier problème sera d'équiper le nouveau foyer. S'ils font la preuve qu'ils en ont besoin, la Banque de Suède (banque d'Etat) leur consentira un prêt d'installation, d'un montant maximum de \$800, remboursable en cinq ans.

LE MARIAGE

Si le couple veut devenir propriétaire d'une maison, ou acheter un appartement dans un immeuble à logements coopératif, l'Etat leur facilitera l'obtention du crédit nécessaire à cet achat. On établira la valeur hypothécaire de la maison ou du logement. De ce moment, l'individu doit obtenir 70 pour cent en prêt bancaire. Si l'intérêt exigé par la banque dépasse trois et demi pour cent par an, l'Etat assume l'excédent. A ce 70 pour cent s'ajoute un prêt équivalant à 20 p.c. de la valeur hypothécaire, consenti par l'Etat à un taux d'intérêt de 4 p.c. et remboursable en 30 ans. S'il est impossible d'obtenir des prêts bancaires suffisants, la proportion du prêt de l'Etat peut être majorée, mais l'individu devra toujours payer lui-même dix pour cent de cette valeur ainsi que les sommes nécessaires pour couvrir les frais qui dépasseraient cette valeur.

MATERNITÉ

Viennent ensuite les enfants. La grossesse et l'accouchement n'occasionnent aucun frais à la Suédoise. On lui fournit gratuitement des examens médicaux pendant toute la période de la grossesse, les traitements nécessaires, les séances de gymnastique médicale. A l'accouchement, elle se prévaudra de l'assistance gratuite d'une sage-femme, le séjour en clinique sera gratuit et au surplus, elle recevra une allocation de maternité de \$180. Pendant la grossesse et la période où elle allaite son enfant, la mère a droit au remboursement de 75 pour cent des honoraires versés à un dentiste, et tous les médicaments qui lui sont nécessaires lui sont fournis gratuitement.

Pour chaque enfant de moins de 16 ans, la mère reçoit une allocation de \$110 par an, non imposable. Les mères de famille qui ont au moins deux enfants de moins de 15 ans reçoivent à tous les ans le prix d'un voyage aller-retour de leur domicile à n'importe

quel point de la Suède, pour leur permettre de prendre des vacances. Les municipalités ont des "maisons de vacances" spécialement mises sur pied pour les mères de famille et celles-ci peuvent bénéficier d'allocations supplémentaires si elles sont d'un milieu trop modeste pour profiter des avantages généraux.

Si la mère de famille a besoin d'une aide ménagère pour une courte période, les services sociaux municipaux mettent à sa disposition une personne qui peut se charger des tâches courantes: cuisine, ménage, lessive, etc. Les tarifs sont proportionnés aux revenus de la famille.

Les enfants, jusqu'à l'âge scolaire, ont droit à des examens médicaux périodiques gratuits dans les "Centres de protection infantile", et les médicaments préventifs — vitamines et toniques — ainsi que les vaccins, sont gratuits.

L'enseignement au niveau primaire et secondaire est entièrement gratuit. De plus, au niveau primaire, qui dure neuf ans, les manuels et le matériel scolaire — crayons, cahiers, etc. — ainsi que les soins médicaux et dentaires, sont gratuits. Le repas du midi est donné gratuitement à la cantine de l'école.

MALADIE

La caisse de sécurité sociale, à laquelle contribuent tous ceux qui ont un emploi rémunérateur, rembourse 75 pour cent des frais médicaux de tous les Suédois. L'Etat a établi une échelle de tarifs pour les divers types de services médicaux, mais rien n'empêche le médecin en pratique privée de demander à son patient une somme supérieure à celle qui est prévue par cette échelle. S'il le fait, cependant, l'Etat ne rembourse que 75 pour cent du tarif réglementaire, tout l'excédent est assumé par le patient. On nous a dit que 80 pour cent des médecins en pratique privée se conforment à l'échelle. En outre, les médecins attachés aux hôpitaux ou aux cliniques qui relèvent des autorités locales sont tenus de la respecter.

Il n'y a presque pas d'hôpitaux privés en Suède. Les hôpitaux relèvent des autorités locales, c'est-à-dire les conseils généraux des provinces et les conseils municipaux des grandes villes. La caisse de sécurité sociale rembourse les frais d'hospitalisation en salle commune (une telle salle compte généralement quatre lits), sans limite à la

durée de l'hospitalisation. Les frais de déplacement du domicile à l'hôpital le plus proche sont également remboursés, de même que les frais de voyage d'une personne qui est forcée d'accompagner un malade.

LES INDEMNITÉS

La caisse de sécurité sociale verse à ceux des assurés qui ont un revenu d'au moins \$360 ainsi qu'aux femmes mariées une indemnité journalière à compter de la quatrième journée d'une maladie qui les empêche de vaquer à leurs occupations. Ces indemnités, qui varient, selon le revenu de l'assuré, entre un et six dollars par jour, sont versés pendant deux ans au maximum, après quoi elles sont remplacées par une pension, d'invalidité ou autre. Ces indemnités ont pour but de compenser la perte de salaire ou le manque à gagner occasionné par la maladie.

Enfin, certains médicaments indispensables, comme l'insuline, sont entièrement gratuits. Sur les autres médicaments faisant l'objet d'une ordonnance du médecin, il est consenti une remise de 50 pour cent sur la somme excédant soixante cents.

(La Suède, a aussi depuis 1960 un régime de retraite qui est une sorte d'assurance-salaire. Il a plusieurs points de ressemblance avec les régimes institués au Canada et au Québec l'an dernier, mais aussi quelques différences majeures. Par exemple, la cotisation du salarié est entièrement payée par l'employeur. La pension normale, à laquelle on a droit après avoir participé au régime pendant 30 ans, est de 60 pour cent du salaire moyen des 15 meilleurs années de l'individu, c'est-à-dire les 15 ans où il a fait le plus d'argent pendant sa vie active. Les allocations sont indexées au coût de la vie.)

Il ne reste donc que deux points de la sécurité sociale à signaler: comme il est impossible, même avec un programme aussi complet, de prévoir tous les cas de besoin, l'individu peut recourir à une "aide exceptionnelle", adaptée aux cas particuliers lorsque les autres formes d'aide ne sont pas applicables ou se révèlent insuffisantes. Enfin, la Suède a un système d'aide judiciaire, qui fournit l'avocat et rembourse les frais d'un procès à quelqu'un qui doit intenter un procès mais n'a pas les moyens de le faire convenablement. (Tiré de "Le Devoir", le 8 juin 1967).

La difficulté de vivre à Chibougamau...

A la fin de juillet et au début d'août, il y a eu une série de cinq grèves spontanées dans autant de mines de la région de Chibougamau, dont les travailleurs sont membres des Métallos-Unis d'Amérique. Le 19 août dernier, les délégués des mineurs de cette région se réunissaient pour faire le point de ce qu'ils appelaient "une situation explosive"; ils ont alors remis aux membres de la presse un "cahier de doléances" portant sur les problèmes que pose la vie dans les mines et à Chibougamau même.

D'après des données recueillies simultanément dans cinq villes du Québec,

soit Chibougamau, Amos, Montréal, Saint-Félicien et Schefferville, le syndicat était en mesure de démontrer que seul Schefferville a un coût de la vie plus élevé que Chibougamau.

Plus précisément, le coût de la vie à Chibougamau est de 38 pour cent plus élevé qu'à Montréal, 22 pour cent plus élevé qu'à Amos, 27 pour cent plus élevé qu'à Saint-Félicien et cinq pour cent moins élevé qu'à Schefferville.

Par exemple, une coupe de cheveux qui coûte \$1.25 à Montréal coûte \$1.75 à Chibougamau. Pour 900 kilowatts d'électricité, il en coûte \$13.56 à Chibougamau et \$9.80 à Montréal. Un

logement dont le loyer serait de \$125 à Montréal est de \$210 à Chibougamau. L'essence ("jaune") qui coûte 42 cents à Montréal en coûte 51.9 cents à Chibougamau. Et ainsi de suite.

Bien plus, les citoyens de Chibougamau ont un problème bien particulier, tellement particulier qu'on ne s'en est pas servi dans la comparaison des coûts de la vie: ils doivent payer pour capter les images de la télévision.

Voici ce que dit le rapport du syndicat: "Pour avoir la première image sur le téléviseur, un résident de Chibougamau doit (s'il ne prend pas le deuxième plan de financement soit \$50 de base plus \$11 par mois pendant toute la durée de la location du câble, ce qui revient au même dans un délai de quatre ans, puis plus cher après cinq ans de location) payer d'abord \$200 pour le raccordement de son appareil au réseau micro-ondes de télévision.

"Cette mise de fonds n'est pas remboursable. Elle l'est en partie si l'abonné quitte la ville avant qu'il n'ait bénéficié de deux années de service de la télévision. Après avoir donné un montant initial de \$200, il lui faut déboursier en plus \$7 par mois plus six pour cent de taxe provinciale pour pouvoir jouir d'émissions de télévision. Ce qui fait pour la première année \$289.04 et pour les autres années, \$89.04 annuellement."

Le document préparé par les mineurs souligne aussi l'une des conséquences de l'isolement: un problème de transport coûteux. La population est jeune et conserve des attaches familiales au Lac St-Jean ou en Abitibi. Bien des services sont inexistantes à Chibougamau et il faut se rendre dans d'autres centres pour les obtenir. "Depuis une douzaine d'années qu'ils existent, Chibougamau et Chapais, avec une population de 15,000 habitants, attendent avec une patience proverbiale une route pavée qui, pour eux, ne serait pas un luxe".

Sans compter les dangers d'une route (Chibougamau-Saint-Félicien) où il y a des tronçons de 30 milles sans garage ni habitation. "Par une nuit d'hiver de 20 ou 30 degrés sous zéro, une auto en panne peut attendre pendant des heures avant d'être secourue... N'attendons pas de trouver une famille gelée le long d'une de ces routes avant de dire aux gardiens de barrière de contrôler les automobilistes retardataires, pour envoyer une auto-patrouille".

Le mémoire conclut: "Puisque le coût pour tout est très élevé, il arrive que nous devons payer huit pour cent de taxe de vente de ces prix majorés; donc nous payons plus de taxes qu'ailleurs. Pour tous ces motifs, messieurs de l'industrie, de la ville et du gouvernement, nous vous demandons de tâcher de nous aider à en arriver à une solution sage et rapide".

Nouvelle parution à ne pas manquer :

"La démocratie sans le peuple"

LA DEMOCRATIE SANS LE PEUPLE de Maurice Duverger — Editions du Seuil, Collection Histoire immédiate.

Dans ce volume, Maurice Duverger, (qui est très bien connu pour ses analyses politiques très à point et que certains permanents connaissent déjà pour avoir lu ses autres volumes, entre autres: "Introduction à la politique" et "Les partis politiques") explique le système des partis politiques français en remontant dans l'histoire jusqu'à environ 200 ans.

Il explique, entre autres, que le peuple français a toujours été gouverné par des partis du Centre qui réunissaient à la fois l'aile modérée des partis de droite et l'aile modérée des partis de gauche. Ceci a donc pour effet de priver les citoyens d'un véritable choix en matière d'option politique et également de diviser les forces d'opposition. En effet, l'opposition ne peut alors être constituée que par d'une part, les extrémistes de droite et d'autre part, les extrémistes de gauche; d'où le titre de son volume la démocratie sans le peuple. D'où, même si la démocratie permet au peuple de voter, il ne peut vraiment exercer aucune option politique par son vote.

Pour ce faire, Maurice Duverger, explique assez longuement au début l'évolution des partis politiques dans les autres pays d'Europe afin de bien situer son étude sur les partis politiques français. Selon lui, en effet, la France baigne quand même dans le contexte politique européen. La

seconde moitié constitue une explication détaillée, à l'aide d'exemples tirés de l'histoire française, de sa thèse des gouvernements du centre. Il souligne, fait intéressant pour nous, le contexte politique qui prévalait lors du passage de certaines grandes lois sociales. La collection porte bien son nom d'"Histoire immédiate" car il parle assez longuement du gouvernement du Général De Gaulle qu'il assimile jusqu'à un certain point à celui de Napoléon.

Même si ce volume nécessite quelques connaissances de l'histoire des pays d'Europe, il est d'une lecture très agréable pour celui qui veut vraiment comprendre comment se sont gouvernés en Europe certains pays, et surtout comment ont pu devenir législation certaines des nombreuses lois sociales que tout syndicaliste veut voir arriver un jour.

Même si ce volume s'applique à l'Europe et surtout à la France, je pense qu'on peut en retirer d'utiles notions qui permettent de comprendre les grands courants politiques et surtout les jeux qui peuvent se faire entre ce qu'il est communément convenu d'appeler la droite, la gauche et le Centre. On peut en effet facilement retrouver au Québec et même au Canada des mouvements semblables à ceux que décrit Maurice Duverger dans son volume. Ce volume aidera donc grandement ceux qui veulent mieux saisir la situation des partis politiques au Québec et au Canada.

JEAN CHAMPAGNE

La stratégie de Johnson : épuiser le syndicat des fonctionnaires pour ensuite l'achever avec un Bill 25

Quand on se rappelle les circonstances dans lesquelles les premières conventions collectives des fonctionnaires provinciaux ont été négociées, on comprend mieux l'inconscience ou l'irresponsabilité d'un gouvernement qui retarde sans raison la création du ministère de la fonction publique. Aussi bien dire que le gouvernement a décidé que les prochaines négociations des fonctionnaires se régleront par la force, comme les premières. Aussi bien dire qu'il a déjà tout prêt un autre bill 25, comme pour les enseignants.

A moins que l'actuel gouvernement ne fasse comme son prédécesseur et confie la négociation à l'entreprise privée. Car c'est bien ce qui s'est produit en 1966. Devant le désordre et l'incapacité des services gouvernementaux, le premier ministre du temps a eu recours à un avocat prestigieux, sorte de magicien à gages qui en un mois avait mission d'éviter la grève des fonctionnaires, fixée au 25 mars. C'est comme si l'ALCAN confiait ses négociations à un sous-ministre.

A l'époque, c'était une solution d'urgence qui était peut-être la seule. Jadis les pays en guerre faisaient bien appel à des mercenaires étrangers pour former leurs armées! Mais c'est justement pour éviter d'être pareillement pris de court que le nouveau gouvernement a promis de créer un ministère de la fonction publique, répondant ainsi aux demandes des syndicats de la fonction publique et de la CSN.

Avant même d'être porté au pouvoir, le parti gouvernemental avait inscrit cette promesse dans son programme électoral. "Création d'un ministère de la fonction publique, disait le programme, dont le titulaire sera l'interlocuteur valable lors des négociations avec les employés de l'Etat, et le responsable auprès du cabinet et de la chambre de toutes les questions relatives au fonctionnarisme".

La promesse a été reprise à l'ouverture de la session dans les termes suivants: "Afin de revaloriser en profondeur la fonction publique et d'assurer à l'administration gouvernementale le maximum d'efficacité, vous serez appelés à voter une loi instituant un ministère de la fonction publique". C'est le texte du discours du trône.

Et depuis le mois de juin, le premier ministre a pris soin d'entretenir l'illusion, tout en ménageant sa sortie. Il l'a fait à son habituelle façon: catégorique un jour, évasif le lendemain, de nouveau catégorique et de nouveau évasif. L'avant-dernier jour de la session, il a répété sans rire que la création du ministère de la fonction publique était urgente, à cause de l'incurie du gouvernement antérieur.

Quand on sait que des hauts fonctionnaires travaillaient depuis longtemps à la préparation du projet de loi, on réalise soudain que le gouvernement ne créera pas le ministère de la fonction publique à moins d'y être forcé. Le gouvernement vient de faire la preuve qu'il ne désire pas moderniser les relations de travail dans la fonction publique. Il refuse d'accorder aux fonctionnaires les mêmes droits et les mêmes moyens de négociation que possèdent les autres travailleurs, dans l'espoir de continuer le marchandage des petits salaires. Comme le gouvernement antérieur, il refuse d'entreprendre l'action définitive vers la revalorisation de la fonction publique et l'élimination du patronage.

Il n'y a pas d'autre conclusion possible. Car la plupart des grands problèmes que rencontrent les fonctionnaires depuis la signature de leurs conventions collectives auraient pu être éliminés ou réglés plus rapidement s'il avait existé un vrai ministère de la fonction publique. A peu près personne dans la hiérarchie administrative n'a l'autorité ou le courage d'appliquer les conventions. D'où un nombre exceptionnel de griefs. Avec un ministère de la fonction publique, le syndicat aurait un interlocuteur véritable, qui serait le même dans tous les coins de la province et dans tous les ministères, et qui ne pourrait éviter de prendre des décisions. Et lors des prochaines négociations, le syndicat saurait à qui parler.

On devine déjà la stratégie du gouvernement: épuiser le syndicat en l'obligeant à frapper dans le vide, pour ensuite l'achever par un bill 25.

GUY FERLAND

Rendez-vous à un tournoi de golf

Tous les permanents, employés de bureau, officiers syndicaux, etc. sont invités à participer à un tournoi de golf le 30 septembre prochain. Cette organisation, dont sont responsables Jean-Paul Coulombe, Jean-Paul Lalancette, Jean-Paul Brousseau et Roch Charron, est faite dans le même but que la partie de hockey de l'hiver dernier: réunir les employés de la CSN pour qu'ils se connaissent un peu mieux, comme on l'a demandé si souvent.

Ce tournoi auquel sont invités même ceux qui ne savent pas jouer... aura

lieu donc le 30 septembre prochain au Golf and Country Club de St-Anicet, sur la route 3 près du lac St-François. Les premiers départs (4 joueurs à la fois) auront lieu à 8.30 heures le matin.

Les épouses et les époux ou les petits amis et petites amies sont aussi invités. Nous avons l'utilisation exclusive du club pour toute la journée et la soirée.

Voici le programme:

8.30 hres a.m.: départs du tournoi

5.15 hres p.m.: souper (excellent, dit-on)

6.30 hres p.m.: parade de modes pour ces dames

7.30 hres p.m.: remise destrophées

9.00 hres p.m.: danse avec orchestre.

Détails importants: il y a un 18 trous pour ceux qui aiment à jouer "en grande" et un 9 trous pour les autres; comme il est difficile de revenir au club pendant le tournoi pour dîner, les participants sont priés de se prévoir un lunch transportable; la parade de modes est organisée par Mme Gaby Leclair du Salon Gigi Confection, de Valleyfield, et sera composée de modes d'automne.

Les inscriptions pour cette journée doivent être envoyées à Jean-Paul Coulombe (bureau de Montréal) avant le 23 septembre. Voici ce qu'il en coûte:

une personne seule qui ne joue pas au golf: \$5.50

une personne seule qui joue au golf: \$8.50

deux personnes qui ne jouent pas au golf: \$11.00

deux personnes dont une seule joue au golf: \$12.50

deux personnes dont les deux jouent au golf: \$14.50

Ces montants donnent droit, selon le cas, à la partie de golf, le souper, la parade de modes et la soirée avec orchestre. S'il y avait un certain montant d'argent en surplus à la fin de la journée, cet argent sera remis au syndicat pour la formation d'un comité de loisirs qui verra à organiser de façon régulière des loisirs conjoints de cette sorte.

Livre à lire: INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU TRAVAIL

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DU TRAVAIL publié par le Bureau International du Travail (BIT) Mission d'assistance technique de l'Organisation Internationale du Travail, Imprimerie Populaire, Genève, 1965.

Ce volume publié par l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) décrit les techniques fondamentales de l'étude du travail avec exemples et applications.

Dans la première partie on se rattache surtout à examiner les notions de productivité et leurs composantes, les facteurs humains de l'étude du travail et des conditions de travail. Cette partie est importante pour le négociateur. Il peut analyser plus facilement les raisons du mauvais état financier d'une entreprise car la négociation des clauses monétaires peut se faire, entre autres, en fonction de la capacité de payer de l'entreprise, donc de sa productivité.

Dans le reste du volume on traite de l'étude des méthodes et des techniques de mesure du travail. Evidemment, la partie méthode de travail intéresse moins le représentant syndical, mais l'amélioration des méthodes de travail prendra de

l'ampleur avec la participation des travailleurs à l'entreprise au niveau des comités de productivité. De plus, dans cette partie on peut trouver un rapprochement entre la méthode d'animation sociale tel que décrite par Guy Beaugrand-Champagne et l'établissement des méthodes de travail (Référence chapitre 8).

Enfin dans la dernière partie, la technique de chronométrage ainsi que les autres techniques d'établissement de standard de production sont décrites en détail. Plusieurs tables de majoration de repos sont données en exemples. Les majorations de repos étant un item négociable, les tables du B.I.T. ne servent qu'à la base des négociations, mais il est important pour un négociateur d'être familier avec ces tables car elles serviront à déterminer la "journée normale" des travailleurs.

Ce bouquin n'a pas pour but qu'à sa simple lecture on puisse mettre en application les techniques qui y sont décrites, mais plutôt de donner des connaissances générales en étude du travail.

Ce volume est disponible dans tous les bureaux régionaux.

REJEAN PARENT

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.